

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2023

Membres en exercice : 15	
Présents :	10
Votants :	11
Procuration :	1
Abstention :	0
Exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0

L'an deux mil vingt trois, le vendredi seize juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Monsieur Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 juin 2023

Date d'affichage de la convocation : 08 juin 2023

**Présents** : André ALRVIE, Michèle LAQUIEZE, Nathalie LESTRADE, Karine MARROUFIN, Guillaume MAURIN, Philippe MAZEYRIE, Eliane NISSOU, Denis PINSAC, Sébastien SOULIE, Régine VERT.

**Procuration de Patrick NOAILHAC donnée à Philippe MAZEYRIE**

**Secrétaire de séance** : Philippe MAZEYRIE

### 33.2023

#### **Objet : Halle commerciale, étude de faisabilité, validation et financement.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le souhait des élus de développer une offre commerciale de proximité (artisans, commerçants),

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de mission pour la réalisation d'une étude de faisabilité préalable à l'éventuelle construction d'une halle commerciale,

Le montant s'évalue à la somme de 5 000 €uros HT soit 6 000 €uros TTC.

Le financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Etude de faisabilité d'une opération commerciale à Altillac	+ 5 000.00 €
Subvention Conseil Départemental 2023 (Contrat de solidarité communale 2023-2025. 20 %. 1000 €uros accordés dans le cadre des projets structurants)	- 1 000.00 €
TVA totale (20 %)	+ 1 000.00 €
Total TTC à financer	<b>5 000.00 €</b>
FCTVA (à récupérer 2 ans après la fin de l'opération – 16.404 %)	- 984.24 €
Coût total de l'opération	4 015.76 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

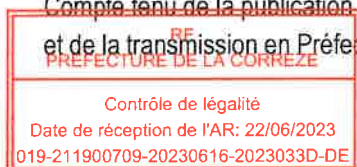
- décident de faire réaliser une étude de faisabilité pour l'éventuelle implantation d'une halle commerciale pour un montant de 5 000.00 €uros HT soit 6 000.00 €uros TTC,
- approuvent le plan de financement prévisionnel comme indiqué ci-dessus,
- sollicitent l'octroi de subventions aussi élevées que possible auprès du Conseil Départemental de la Corrèze,
- donnent tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les formalités nécessaires à l'avancement de ce dossier tant administratives que techniques et financières (recherche de subventions, signature des dossiers techniques, négociation et signatures des contrats d'emprunt, etc...), à charge pour lui, de les informer régulièrement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 22 juin 2023

et de la transmission en Préfecture.



Altillac, le 16 juin 2023.

Le Maire,

Denis PINSAC.

